

L'analyse financière des comptes annuels

INTRODUCTION

L'analyse financière des comptes annuels d'une entreprise a pour objectif essentiel de rechercher ses points forts, et, surtout, les risques financiers qu'elle présente.

Elle contribue à déterminer si une entreprise est viable, à évaluer sa rentabilité, son endettement, à évaluer les risques que ce dernier fait peser sur son existence future.

Elle peut permettre de proposer des solutions pour améliorer ses performances.

Pour le fournisseur, le banquier, l'investisseur, le repreneur, elle permet de mesurer et de réduire le risque que celui-ci prend avec cette entreprise.

Toutefois, lorsque l'on procède à une analyse financière, il faut impérativement avoir à l'esprit les limites de cette analyse, dont les principales sont les suivantes :

- Les comptes annuels ne reflètent pas forcément la réalité de l'entreprise.
Ces comptes peuvent être plus ou moins justes, ou plus ou moins faux.

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

Ainsi, en 2010, une vaste escroquerie à l'encontre de grandes banques françaises a été révélée. Des escrocs auraient détourné près de 100 millions d'euros en obtenant des prêts à l'aide de sociétés factices.

- Les comptes annuels traduisent le passé. L'avenir n'est pas forcément identique au passé !
*Une entreprise peut présenter un très bon bilan, et le déposer peu de temps après.
A l'inverse, une entreprise peut présenter un très mauvais bilan, et avoir devant elle un avenir radieux.
C'est le cas de nombreuses entreprises récemment créées, ou en cours de reconversion, ou bien encore de celles qui sont en phase de lancement d'un nouveau produit ou service très rentable.*
- Les comptes annuels ne contiennent qu'une partie des informations nécessaires pour évaluer une entreprise.
Accorder sa confiance à une entreprise en fonction de ses comptes annuels, c'est un peu comme accorder sa confiance à un candidat à un poste de travail au seul vu de son curriculum vitae. L'analyse des comptes permet de réduire les risques, mais ne permet pas de les éliminer.
- Les chiffres ou les valeurs des comptes annuels analysés ne prennent tout leur sens que lorsque l'on connaît très bien l'activité précise de l'entreprise, son fonctionnement, ses objectifs, ses contraintes.
*Ainsi, un bénéfice nul, voire une perte, ne signifie pas forcément que l'entreprise est en danger.
Pourquoi dégager des bénéfices ? Pour le plaisir d'honorer l'Etat, de payer un impôt sur les bénéfices ? Dégager des bénéfices est important si l'entreprise a besoin de trésorerie supplémentaire, par exemple pour se développer.
Mais une entreprise qui a suffisamment de fonds propres et de trésorerie peut choisir par exemple de rémunérer ses dirigeants de façon à ne pas avoir de bénéfice.
On pourrait multiplier les exemples. Ainsi, une entreprise dont la clientèle est constituée de particuliers aura normalement un solde de créances clients très inférieur à une entreprise dont la clientèle est constituée d'entreprises, voire de collectivités publiques.*

L'analyse financière conduit plus à l'obtention de probabilités que de certitudes. En réduisant le risque à contracter avec une entreprise, on n'élimine pas ce risque ; et en voulant limiter les risques, on passe parfois à côté d'excellentes opportunités !

Ainsi, les ratios ne prennent tout leur sens qu'en tenant compte des éléments ci-dessus.

Fonder une analyse financière uniquement sur des ratios manque souvent de sens si l'on ne connaît pas très bien l'entreprise.

Ainsi, de nombreux entrepreneurs qui ont fondé leur succès à partir d'une idée « géniale » ont commencé par s'endetter lourdement et par réaliser des pertes.

Plutôt que multiplier les ratios pour analyser les comptes, il est préférable de s'interroger sur la cohérence et la signification possible des montants inscrits dans les comptes, d'analyser les annexes, de s'informer sur l'entreprise, sur ses dirigeants, sur son activité, sur son potentiel et sur sa capacité à exploiter efficacement son potentiel.

Emettre un avis favorable ou défavorable sur une entreprise en s'appuyant uniquement sur les comptes annuels est un exercice périlleux.

Si cela est relativement facile pour une entreprise dont les principaux indicateurs (rentabilité, solvabilité, liquidité) sont bons ou mauvais depuis plusieurs années, il est néanmoins très difficile de se prononcer sur une entreprise dont les principaux indicateurs donnent une image contrastée.

De plus, les comptes des petites entreprises sont très sensibles à la variation de la rémunération des dirigeants.

Si le dirigeant d'une entreprise familiale décide de réduire ou de suspendre sa rémunération pour faire face à des difficultés, cela peut donner l'illusion que tout va bien et même que la rentabilité du travail s'est améliorée.

Les stocks dans les majorer

final)

évaluation du stock final).

Cela doit être pris en compte également si l'on souhaite calculer des ratios liés à la rotation des stocks.

Dans les grandes entreprises aux multiples ramifications (filiales, société mère, entreprises liées), il est difficile d'analyser les comptes de l'une des entités en ignorant les autres entités du groupe.

Même des comptes consolidés peuvent ne donner qu'une vision très partielle de la santé du groupe.

L'analyse des comptes paraît le plus souvent complexe pour le non initié.

En fait, l'approche globale est sensiblement la même que celle que l'on pourrait appliquer pour choisir son conjoint sur des critères financiers !

A priori, les deux premières questions qui viennent à l'esprit sont :

- Combien gagne t'il ?
- Quel est la valeur de son patrimoine ?

En fait, en réfléchissant un peu, il vaut mieux se demander :

- Quel est son revenu disponible ?
- Que représente son revenu disponible par rapport à son revenu global ?
Un revenu moyen associé à des dépenses modérées peut être préférable à un revenu élevé « englouti » par un grand train de vie.
Une personne qui a tendance à dépenser tout de suite tout ce qu'elle gagne risque de faire de même si ses revenus augmentent. Au contraire, une personne qui a l'habitude d'épargner continuera sans doute à le faire si elle gagne plus. Elle offre une meilleure sécurité.
On retrouve cette notion dans le rapport entre le chiffre d'affaires et les charges, et par conséquent dans l'appréciation de la rentabilité des entreprises.
- Quel est son patrimoine net des dettes ?

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

sont fréquemment utilisés
petites structures pour
le résultat (par une
surévaluation du stock
ou pour le minorer (par une sous-

Dans une entreprise, le patrimoine net des dettes représente l'actif net, c'est-à-dire aussi les capitaux propres.

- *Que représentent les dettes par rapport à son patrimoine, et par rapport à ses revenus ?*

Il vaut mieux posséder un appartement sans avoir de dettes qu'une maison presque entièrement financée par un emprunt ! Surtout si les revenus sont faibles !

Son revenu, est-il suffisant pour faire face à ses éventuelles dettes à court terme, à moyen et long terme ?

On retrouve ces notions dans les ratios de liquidité et de solvabilité des entreprises.

La liquidité d'une entreprise représente en effet sa capacité à faire face à ses dettes à court terme.

La solvabilité d'une entreprise représente sa capacité à faire face à ses dettes à long terme.

D'autre part, les méthodes et les conclusions d'une analyse financière varient en fonction des objectifs recherchés.

Si l'objectif principal est de reprendre une entreprise, un homme d'affaires avisé pourra rechercher une entreprise dont la rentabilité est faible ou nulle, s'il pense pouvoir l'acquérir à un faible prix et améliorer notablement sa rentabilité. Un fonds de pension ou un autre fonds d'investissement pourra agir de la même manière.

Si l'objectif principal est de trouver des entreprises clientes, il est préférable de s'assurer qu'elles sont suffisamment rentables et pas trop endettées pour pouvoir payer.

S'il s'agit d'un fournisseur, surtout si la livraison doit être effectuée à terme ou si la liaison doit être suivie (prestataire informatique par exemple), il est également souhaitable de s'assurer qu'il ne risque pas trop de cesser son activité.

S'il s'agit d'une banque, celle-ci cherchera aussi à limiter les risques.

De plus, une banque, de même qu'un organisme d'analyse statistique, cherchera à « normaliser » ses études, de façon à obtenir des études homogènes, comparables entre elles pour un même secteur

d'activité en particulier. Dans ce cas, un retraitement des comptes financiers est nécessaire, pour que

avant analyse les ratios d'analyse financière soient calculés de la même manière pour toutes les entreprises

concernées.

Par contre, si l'analyse est destinée à l'entreprise elle-même, les méthodes d'analyse

seront alors beaucoup plus libres, et le recours à des méthodes

« standardisées » n'est pas forcément justifié.

L'analyse comparative sur plusieurs exercices est nécessaire, mais n'est pas possible dans le cas d'une création récente.

PRESENTATION GLOBALE DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan présente à l'actif tout le patrimoine de l'entreprise.

Le passif présente l'origine de ce patrimoine.

Le patrimoine de l'entreprise peut avoir trois types d'origine :

- les capitaux apportés par l'exploitant, les associés ou les actionnaires
- les bénéfices diminués des éventuelles pertes, non distribués à l'exploitant, aux associés ou aux actionnaires
Rappel : on parle d'exploitant dans les entreprises individuelles, d'associés dans les SARL, d'actionnaires dans les SA.
- Les dettes (emprunts, dettes fournisseurs, fiscales, sociales, etc.)

Le compte de résultat d'un exercice présente le détail des produits (chiffre d'affaires et autres produits) et des charges (coûts liés à l'obtention de ces produits), dont le solde est inscrit en haut du passif, dans les capitaux propres.

Le compte de résultat d'un exercice donné constitue donc une annexe détaillée du résultat tel qu'il a été inscrit dans le bilan de cet exercice.

Avant d'interpréter les comptes annuels ci-joints, il importe de préciser certains termes, car il est vain de chercher à interpréter ce que l'on ne comprend pas bien.

☞ Conseil : pour comprendre le détail des postes, il faut se reporter aux tableaux de passage aux comptes annuels, ci-joints, qui précisent les principaux comptes inclus dans les agrégats. Une fois trouvés les numéros de compte, il convient ensuite de se reporter au plan comptable.

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

- Capital souscrit non appelé

Cette première ligne de l'actif ne peut se comprendre que par rapport à la première ligne du passif : dans le cas où une société (SA par exemple) ne demande pas tout de suite le versement de tout le capital souscrit, la totalité du capital souscrit sera inscrite en haut du passif, et la partie non appelée sera inscrite en haut de l'actif.

On peut interpréter le capital souscrit non appelé comme une créance vis-à-vis des actionnaires.

Il en va de même pour le poste « capital souscrit et appelé, non versé », situé en bas de l'actif dans les créances, qui lui représente des créances à court terme.

*Il s'agit
peut toucher.*

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78
Immobilisations
incorporelles
d'immobilisations que l'on ne

- Frais d'établissement

Il s'agit de frais liés à la création d'une entreprise ou d'un établissement.

Ces frais, enregistrés habituellement d'abord en charges, peuvent être ensuite transférés à l'actif. Ce transfert permet d'améliorer le résultat de l'exercice concerné, mais au détriment des exercices suivants, ces frais devant être amortis sur une durée maximale de cinq ans. Fiscalement, ce transfert augmente évidemment la base d'imposition de l'exercice concerné, et réduit celle des exercices suivants.

Ces frais d'établissement sont appelés dans le langage financier des « non valeurs », parce qu'ils n'ont pas de véritable valeur patrimoniale.

De nombreux analystes financiers les réintègrent dans les charges.

- Les frais de développement inscrits à l'actif correspondent à des frais de mise au point de nouveaux actifs, produits, ou services, dont la viabilité est normalement démontrée.

Ils peuvent éventuellement se traduire par un potentiel de développement du chiffre d'affaires de l'entreprise, mais peuvent aussi concerner un actif (un logiciel par exemple) qui sera utilisé en interne. L'entreprise a le choix entre l'enregistrement de ces frais en charges, ou en immobilisations. Cette option est en principe définitive (donc à respecter pour tous les développements ultérieurs remplissant les mêmes conditions). Toutefois, lorsque ces frais représentent le coût d'une immobilisation (développement d'un logiciel à usage interne par exemple), ils doivent être immobilisés.

Ce poste d'actif doit donc être interprété avec la plus grande prudence. Des précisions sont normalement présentées dans les annexes. C'est l'un des postes pour lequel un entretien avec les dirigeants est indispensable.

- Concessions, brevets, et droits similaires

Figurent notamment les contrats de louage de marques et brevets, les licences correspondant à une

autorisation administrative, les logiciels (toutefois, ceux qui ne sont pas dissociables du matériel peuvent être inclus dans le coût d'acquisition de ce dernier).

- **Fonds commercial**

Il regroupe dans le bilan fiscal le droit au bail et le fonds de commerce au sens fiscal. Le droit au bail est une somme due au locataire précédent lors de la conclusion ou de la reprise de certains baux commerciaux.

Bien que non amortissable sur le plan fiscal, il devrait logiquement être amorti en comptabilité si les avantages qu'il représente (loyer inférieur à ceux du marché, emplacement privilégié, ...) sont d'une durée limitée.

Le compte de droit au bail peut aussi comprendre des contrats de crédit bail rachetés.

Le fonds de commerce représente dans le bilan fiscal (liasse fiscale) les éléments incorporels du fonds de commerce (clientèle en particulier).

Le fonds de commerce qui peut figurer à l'actif est nécessairement un fonds acquis, et non un fonds créé par l'entreprise, car les dépenses engagées pour créer un fonds doivent être enregistrées en charges. N'étant en principe pas réévalué, il figure en général à l'actif pour sa valeur historique (à la date d'acquisition).

Il peut donc être sous-évalué, mais peut aussi être surévalué si sa valeur a diminué sans que cette diminution soit enregistrée dans la seconde colonne de l'actif.

Son montant net doit être appréhendé avec la plus grande prudence.

- **Autres immobilisations incorporelles**

Des fichiers clients peuvent par exemple être inscrits dans ce poste.

Ils peuvent être amortis si leur durée d'utilisation bénéfique est clairement limitée dans le temps.

D'une façon générale, les d'amortir ou non les sont nombreuses fiscale d'une comptables

divergences sur la possibilité immobilisations incorporelles entre l'administration part et les autorités de l'autre.

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

Immobilisations

corporelles

Pour analyser les autres éléments de l'actif immobilisé, il faut toujours se rappeler d'une part que les valeurs inscrites sont des valeurs historiques (sauf cas de réévaluation), et d'autre part que les biens sont estimés dans une perspective de continuité de l'activité (valeur pour l'entreprise, plutôt que valeur de cession).

En cas de réévaluation, l'annexe doit fournir les informations nécessaires.

Une attention particulière doit être portée aux biens financés par un crédit bail.

Le crédit bail, ou leasing, est un contrat de location qui donne au locataire le droit d'acquérir le bien loué à l'issue du contrat, pour un prix fixé à l'avance.

Les biens loués ne figurent pas à l'actif pendant la durée de la location.

Si l'entreprise choisit d'acheter les biens à l'issue de la location, ils figureront à leur valeur d'achat en fin de contrat, valeur souvent inférieure à la valeur réelle.

Les biens acquis à l'issue d'un contrat de crédit bail, de leasing, de location avec option d'achat figurent donc au bilan pour une valeur en générale inférieure à leur valeur réelle.

Cela signifie aussi que les loyers incluent une part de la valeur de rachat, diminuant ainsi le résultat.

L'annexe fournit des informations complémentaires sur les contrats en cours.

D'autres éléments peuvent ne pas figurer en immobilisations, tels des biens de faible valeur ou d'une durée de vie de moins de 12 mois.

Ainsi, par exemple, la vaisselle acquise par les restaurants est habituellement enregistrée directement en charges, de même que le petit outillage ou le petit matériel de bureau.

- **Autres immobilisations corporelles**

Il s'agit des comptes 218, c'est-à-dire du matériel de transport, du matériel de bureau et informatique, du mobilier, des emballages récupérables.

Les installations générales, agencements et aménagements divers incorporés dans des immobilisations (donc non déplaçables) dont l'entreprise n'est pas propriétaire, figurent également dans ce poste.

Ces mêmes installations générales, agencements et aménagements divers, lorsqu'ils équipent des locaux dont l'entreprise est propriétaire, figurent dans le poste « Constructions » s'ils ne sont pas déplaçables (comptes 2135 ou 2145), ou dans le poste « Installations techniques, matériel et outillage industriels » (compte 215) s'ils sont déplaçables.

- **Immobilisations en cours**

Il s'agit d'immobilisations non achevées à la clôture de l'exercice.

Celles-ci sont évaluées à leur coût de production, sans pouvoir dépasser leur valeur réelle ou leur valeur d'usage pour l'entreprise.

Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, le montant des avances à la commande et des acomptes représentant les règlements partiels effectués par l'entreprise au fur et à mesure de l'avancement des travaux est enregistré dans le poste « Avances et acomptes » (compte 238).

Immobilisations financières

- **Participations**

Celles-ci sont classées l'autre des deux selon leur d'évaluation.

dans l'un ou postes prévus, méthode Les

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

participations

droits dans le capital d'autres personnes morales, acquis dans l'objectif d'influencer ou de contrôler leur activité.

Ces participations peuvent être évaluées selon les règles de mise en équivalence dans le cas d'un bilan consolidé, si ces participations permettent d'exercer une influence notable.

- **Autres titres immobilisés**

Il s'agit d'autres titres, destinés à être conservés durablement.

Les titres destinés seulement à placer de la trésorerie en vue de réaliser un gain à court terme doivent, du moins lorsqu'ils représentent moins de 10% du capital, être inscrits au poste « valeurs mobilières de placement ».

Ces titres sont l'objet d'une évaluation en fin d'année. Aucune revalorisation n'est possible, mais une dépréciation (ou « provision » en langage fiscal) doit être enregistrée dans certains cas. Toutefois, en cas d'acquisition à un cours de bourse « anormalement » élevé risquant d'être suivi par une « crash », aucune dépréciation couvrant ce risque ne doit être enregistrée si ce risque ne s'est pas réalisé à la date d'arrêt des comptes. Il s'agit là d'un risque réel, susceptible, fausser la valeur de certaines entreprises dont le portefeuille titres est significatif, surtout dans les périodes où les cours de bourse sont sujets à des baisses brutales.

- **Autres immobilisations financières**

Ce poste inclus notamment les dépôts et cautions versées, notamment lors de la conclusion de contrats de location.

Actifs circulants

- Stocks

Ils sont évalués selon les méthodes exposées en amont. La valeur la plus faible, coût d'entrée ou valeur d'inventaire (la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale) est retenue.

Toutefois, dans les petites entreprises, l'évaluation est souvent réalisée plus simplement. La valeur du stock peut être difficile à évaluer, surtout en ce qui concerne les en cours de production de biens et de services, et les produits intermédiaires.

La tentation est grande de « manipuler » les stocks pour modifier le résultat de l'entreprise.

De plus, le niveau normal des stocks dépend beaucoup de l'organisation logistique de l'entreprise, et de son activité précise.

La prudence s'impose quant à la valeur des stocks, lorsqu'on analyse un bilan.

Les interpréter par des ratios de rotation de stocks, visant à déterminer combien de jours d'activité (en fonction du chiffre d'affaires hors taxes) il faut pour les écouler est risqué.

- Clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances clients, y compris les factures à établir et intérêts courus, et les effets à recevoir (traites reçues signées du client, mais avec une date d'échéance en principe postérieure à la date de clôture de l'exercice).

Les avances et acomptes sur commandes clients figurent au passif (dettes vis-à-vis des clients).

A l'inverse, les avances et acomptes sur commandes fournisseurs figurent à l'actif.

Les créances en devises sont évaluées en fin d'exercice, la contrepartie n'étant pas un produit ou une charge, mais un « écart de conversion actif » ou un « écart de conversion passif ».

Les éventuels effets escomptés non échus (qui apparaissent en annexe) sont habituellement réintégrés aux créances clients, en vue de l'analyse financière.

- Autres créances

Il s'agit principalement de l'Etat (TVA déductible particulier), des organismes sociaux (notamment

aides à l'embauche et à la

recevoir), des salariés (avances sur notes de frais par exemple), et de créances pour emballages à rendre aux fournisseurs.

Un compte courant d'associé, s'il était débiteur, devrait figurer ici, mais cela est interdit, les sociétés de capitaux ne devant pas prêter d'argent à leurs dirigeants, ni aux associés des SARL, sauf cas explicitement prévus.

Autres éléments d'actif

- Disponibilités

Il s'agit essentiellement des comptes en banque, et de la caisse.

- Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges enregistrées au cours de l'exercice qui concernent un exercice à venir.

On peut les interpréter comme des créances en nature (par exemple vis-à-vis de la compagnie d'assurances, ou au titre d'un contrat de maintenance).

- Primes de remboursement des obligations

Ces primes concernent des emprunts obligataires dont le prix de remboursement est supérieur au prix d'émission.

Il s'agit donc de charges qui au lieu d'être inscrites immédiatement en charges, le seront

progressivement grâce à des écritures de dotation aux amortissements.
Ces primes n'ont pas de valeur patrimoniale.

Le patrimoine de l'entreprise évalué selon les règles comptables figure dans la 3^{ème} colonne de l'actif.

C'est bien entendu cet actif net qui est égal au passif.

Les valeurs de l'actif net ne devraient jamais être supérieures aux valeurs réelles, estimées dans une perspective de continuité de l'entreprise. Sauf en cas de dissolution, il s'agit de valeurs pour l'entreprise, et non de valeurs de liquidation.

La 2^{ème} colonne de l'actif indique les amortissements et dépréciations (« provisions » de l'actif en langage fiscal) qui concernent l'actif brut. Ceux-ci doivent être suffisants pour que l'actif net ne soit pas supérieur à la valeur réelle.

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DU PASSIF DU BILAN

Le passif comprend essentiellement les capitaux propres et les dettes.

Ils comprennent également les autres fonds propres et les provisions pour risques et charges, justement classés entre les capitaux propres et les dettes, car ils tiennent à la fois des deux.

- Autres fonds propres

Ils comprennent les titres participatifs et les avances conditionnées.

Les titres participatifs constituent une sorte d'emprunts obligataires particuliers. Ils ne peuvent être émis que par certaines entreprises, et ne sont en principe remboursables qu'en cas de liquidation de la société. Les avances conditionnées sont des avances de l'Etat effectuées auprès de certaines entreprises, notamment en faveur de la recherche, et destinées soit à être remboursées, soit à être capitalisées.

autres fonds propres, qui ne concernent qu'une d'entreprises, doivent être, en vue de l'analyse financière, soit intégrés aux capitaux propres, soit rattachés aux dettes.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78
Ces infime minorité

- Provisions pour risques et provisions pour charges

Les provisions représentent des sommes retirées du résultat (qui diminuent donc le bénéfice ou contribuent aux pertes) en raison de risques (perte dans un procès, risques de change sur des opérations en devises, ...) ou de charges (retraites financées par l'entreprise, remise en état d'un site prévue par un contrat, ...).

Si elles sont correctement évaluées, ces provisions constituent des dettes futures, et doivent être rattachées aux dettes pour l'analyse financière. Si elles sont excessives, l'excédent doit être réintégré dans le résultat.

Les capitaux propres, ainsi retraités si nécessaire, représentent l'actif net des dettes, c'est-à-dire la valeur comptable de l'entreprise, qui appartient à l'exploitant, aux associés ou aux actionnaires.

Les capitaux propres sont constitués du capital social, des bénéfices diminués des pertes et non distribués (qu'ils soient inscrits en report à nouveau, dans un poste de réserves, ou incorporés au capital), et de sommes assimilables à des bénéfices (subventions d'investissement, provisions réglementées, écarts de réévaluation) ou à du capital social (primes de fusion).

- **Capital social**
Il comprend le capital social souscrit à l'origine ou après, ainsi que les éventuels bénéfices ou réserves incorporés au capital.
Le montant du capital social figurant sur de nombreux documents commerciaux, il est sensé représenter une garantie pour les tiers. Mais en fait, le total des capitaux propres et sa part dans le total du bilan sont beaucoup plus importants.
- **Primes d'émission, de fusion, d'apport**
Les primes d'émission, liées à une nouvelle souscription en capital, représentent l'excédent du prix d'émission par rapport à la valeur nominale.
Ces primes se justifient par la prise de valeur des parts ou actions par rapport à leur valeur nominale.
Les primes de fusion, liées à l'absorption d'une société B par une société A, représentent la part de la valeur de B qui ne peut être rémunérée par du capital de A sans léser les actionnaires de A, du fait d'une valeur de A supérieure à son capital.
- **Ecart de réévaluation**
Il apparaît en cas de réévaluation volontaire du montant des immobilisations.
L'écart de réévaluation, bien qu'il soit imposable sur le plan fiscal, ne constitue pas un élément du résultat. Il n'est pas enregistré en produits du compte de résultat, mais dans ce poste du passif. Il peut ensuite être incorporé au capital, voire distribué pour la part correspondant à des immobilisations cédées.
S'il existe un écart de réévaluation, il faut bien entendu en tenir compte dans l'évaluation des éléments d'actifs réévalués.
- **Réserves**
Les réserves représentent d'anciens bénéfices affectés à ces comptes.
Dans les sociétés par actions et dans les SARL, une partie des bénéfices (5%) après imputation des éventuelles pertes, doit être inscrit en réserve légale, jusqu'à ce compte représente au moins 10% du capital social.
- **Report à nouveau**
Il représente les résultats des antérieurs qui n'ont pas été affectés à un autre poste ou distribués.
En cas de perte, la perte est normalement inscrite à nouveau l'exercice suivant.
- **Résultat de l'exercice**
Qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire, le résultat de l'exercice est inscrit dans ce poste. Le détail en est donné dans le compte de résultat, qui constitue de fait une annexe détaillée de ce poste.
Le résultat est nécessairement affecté à un autre poste (ou distribué) au cours de l'exercice suivant.
Si les pertes sont importantes, elles peuvent « manger » les capitaux propres. Les capitaux propres ne devraient jamais être inférieurs à la moitié du capital social.
- **Provisions réglementées**
Il s'agit de provisions à caractère fiscal, ne répondant pas à la définition comptable des provisions.
Ces provisions réglementées constituent des sommes enlevées du résultat pour des motifs fiscaux.
Pour l'analyse financière, elles doivent être réintégrées au résultat pour la fraction constituée au cours de l'exercice, et aux réserves pour la fraction constituée antérieurement.

Copyright@Alain Gandy
 Fidulane
 01 43 24 92 78
 exercices encore
 en report

- **Emprunts obligataires**
Ils ne peuvent être émis que par certaines entités, telles que les sociétés par actions, et sous certaines conditions. Ces emprunts peuvent être souscrits par le public.
Des banques peuvent intervenir pour garantir la souscription, et peuvent également souscrire elles-mêmes la totalité des obligations. Certains emprunts obligataires sont convertibles dans d'autres titres, tels que des actions.
- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**
Sont inclus dans ce poste les dettes (résultant d'emprunts) à l'égard des banques et organismes assimilés, y compris la part due à brève échéance.
Les découverts bancaires figurent également dans ce poste, de même qu'éventuellement les sommes dues au titre des services bancaires.

Il faut se rappeler que dans les dettes doivent figurer toutes les dettes certaines dans leur existence et dans leur montant (les autres dettes devant figurer dans les provisions), c'est-à-dire toutes les sommes restant dues au titre de l'exercice ou d'un exercice antérieur, y compris celles qui ne sont pas réclamées à la clôture de l'exercice, ou qui sont réclamées dans un document daté de l'exercice suivant.
Ce principe s'applique bien entendu à toutes les dettes, pas seulement aux dettes bancaires.
C'est par exemple le cas des intérêts courus sur emprunts (intérêts dus au titre de l'exercice, mais réglés au début de l'exercice suivant), ou des commissions liées à la gestion du compte bancaire, habituellement prélevées le mois ou le trimestre suivant.
- **Emprunts et dettes financières divers**
Ce poste comprend notamment les dettes liées à la participation des salariés, les dépôts et cautionnements reçus, les dettes rattachées à des participations, et éventuellement les dettes vis-à-vis des associés et des actionnaires.
- **Dettes Fournisseurs et comptes rattachés**
Il s'agit bien entendu principalement des factures fournisseurs non réglées.
Les comptes rattachés désignent essentiellement les effets à payer.
Les dettes fournisseurs concernant des immobilisations doivent figurer dans le poste « dettes sur immobilisations et comptes rattachés ».
- **Dettes fiscales et sociales**
comprises dans ce poste les dettes à l'égard des salariés (hors participation, et y compris les sommes objet d'une saisie), des organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, caisses de retraites et de prévoyance, ...), des collectivités publiques (TVA collectée, TVA à payer, ...), et éventuellement des associés (pour le montant correspondant aux dividendes à payer, s'ils ne sont pas dans le poste « autres dettes »).
Sont
- **Autres dettes**
Figurent notamment dans ce poste les dettes liées à la reprise prévue d'emballages consignés préalablement facturés aux clients, les dettes liées à d'autres avoirs clients.
- **Produits constatés d'avance**
Il s'agit de produits enregistrés au cours de l'exercice qui concernent un exercice à venir.
On peut les interpréter comme des dettes en nature (par exemple, au titre d'un contrat de maintenance, facturé d'avance).
- **Ecarts de conversion passif**
Les dettes en devises sont évaluées en fin d'exercice, la contrepartie n'étant pas un produit ou une charge, mais un « écart de conversion actif » ou un « écart de

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

conversion passif ».

Certaines créances ou dettes bénéficiant d'une couverture de change ne donnent pas lieu à constatation d'un écart de conversion.

Les pertes latentes ne bénéficiant pas d'une couverture de change intégrale donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques.

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat peut être présenté en deux parties, avec à gauche les charges, et, à droite, les produits. Il peut également être présenté en liste, comme ici. Nous allons suivre cette présentation, qui est celle de la liasse fiscale, destinée au Centre des Impôts.

Le compte de résultat ci-joint est présenté par catégories de produits et charges, ce qui permet d'obtenir par différence des résultats intermédiaires :

- le résultat d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation, il traduit l'activité courante et normale de l'entreprise, hors éléments financiers ou exceptionnels.
- le résultat financier est la différence entre les produits et les charges financiers.
- le résultat exceptionnel est la différence entre les produits et les charges exceptionnels

Produits d'exploitation

- Ventes de marchandises

Il s'agit des ventes de marchandises réalisées au cours de l'exercice, c'est-à-dire de produits achetés par l'entreprise et destinés à être revendus tels quels, ou achetés en gros et destinés à être revendus au détail.

Les produits annexes liés à ces ventes sont inclus dans ce poste (c'est-à-dire une partie du compte 708).

- Production vendue

Ce poste comprend toutes les autres composantes du chiffre d'affaires : ventes de produits finis (c'est-à-dire fabriqués ou assemblés par l'entreprise), de produits intermédiaires, de produits résiduels, de travaux, d'études, de prestations de services.

Une partie des produits annexes (compte 708) sont inclus dans ce poste : produits liés à des locations accessoires, au prêt du personnel de l'entreprise à d'autres entreprises, à des commissions reçues

Le cumul des ventes de marchandises et de la production vendue forment le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires n'inclut donc ni la production stockée, ni la production immobilisée.

- Production stockée

Est enregistrée ici la différence entre le montant des en-cours de produits, de travaux, de prestations de services et des stocks de produits intermédiaires, ou finis, ou résiduels, existant en fin d'exercice, et le montant existant en début d'exercice.

L'augmentation intervenue entre le début et la fin de l'exercice apparaît avec un « + », la diminution

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

avec un « - », car les stocks et en-cours finaux sont enregistrés en produits, et les stocks et en-cours initiaux sont enregistrés en charges.

- **Production immobilisée**

Il s'agit le cas échéant de la valeur des immobilisations (évaluée à leur coût de production) créées par l'entreprise elle-même.

Ces frais peuvent être, si toutes les conditions sont par ailleurs remplies, soit directement comptabilisés dans un compte d'immobilisation, soit comptabilisés d'abord dans un compte de charges, puis enregistrées ensuite en immobilisations. C'est dans ce dernier cas que les montants apparaissent en production immobilisée. Il peut s'agir d'immobilisations incorporelles (frais de premier établissement, frais de développement, de création de logiciels, ...) ou d'immobilisations corporelles (bâtiments, installations et agencements, ...).

- **Subventions d'exploitation**

Il s'agit en principe de subventions destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'investissement, et les subventions destinées à compenser des charges exceptionnelles, doivent être inscrites en produits exceptionnels (globalement, ou progressivement par le biais du poste «Subventions d'investissement » du passif, en ce qui concerne les subventions d'investissement).

- **Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges.**

Il s'agit essentiellement des reprises sur dépréciations et provisions d'exploitation, devenues sans objet (par exemple parce que, s'il s'agit d'une créance, elle a été entièrement réglée, ou, au contraire, a été intégralement passée en pertes).

Il s'agit également des transferts de charges d'exploitation, c'est-à-dire des produits d'exploitation qui compensent des charges d'exploitation (indemnités journalières de sécurité sociale perçues par l'entreprise dans le cas où celle-ci maintient son salaire à l'occasion d'une absence maladie par exemple, certaines indemnités d'assurance, certaines indemnités liées à l'embauche ou à la prise en charge des frais de formation).

- **Autres produits**

Ce poste comprend notamment les redevances perçues pour concession de droits liés à la propriété (concessions, brevets, licences, marques, ...), et différents

« trop perçus » (ou petites insuffisances de règlements à des tiers) ou indemnités d'annulation qui sont conservés par l'entreprise.

arrhes conservées sont incluses plutôt dans le chiffre d'affaires.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78
Les

Charges d'exploitation.

- **Achats de marchandises**

Il s'agit des produits achetés par l'entreprise et destinés à être revendus tels quels, ou achetés en gros et destinés à être revendus au détail. Les sommes correspondantes sont nettes de rabais, remises et ristournes, et incluent en principe les frais accessoires imputables aux achats de marchandises (frais de transport des marchandises par exemple).

- **Variation de stocks (marchandises)**

Est enregistrée ici la différence entre le montant des stocks de marchandises existant en début d'exercice, et le montant existant en fin d'exercice.

L'augmentation intervenue entre le début et la fin de l'exercice apparaît avec un « - »,

la diminution avec un « + », car les stocks initiaux sont enregistrés au débit, et les stocks finaux sont enregistrés au crédit (avec pour contrepartie le stock de marchandises figurant à l'actif du bilan).

Une augmentation du stock de marchandises signifie que l'on a enregistré un montant d'achat excessif pour l'exercice considéré, et il convient de l'enregistrer avec un signe négatif.

- Achats de matières premières et autres approvisionnements
Ce poste comprend les achats stockés (qui font donc l'objet d'un inventaire en fin d'exercice), nets de rabais, remises et ristournes, et augmentés en principe des frais accessoires imputables à ces achats.
Il s'agit d'éléments qui entrent dans la fabrication, le conditionnement, la commercialisation des biens, travaux ou services vendus par l'entreprise, ou y concourent.
- Variation de stocks (achats de matières premières et autres approvisionnements)
Le principe est le même que pour la variation de stocks de marchandises
- Autres achats et charges externes
Ce poste comprend :
 - les autres achats de biens (ainsi que l'électricité, assimilée à un bien), tels que les petites fournitures
 - les produits ou services sous-traités (sous-traitance d'une partie de l'activité de l'entreprise)
 - l'ensemble des services auxquels l'entreprise fait appel (locations, crédit bail, entretien et réparation, assurances, personnel intérimaire, honoraires, commissions, publicité, frais de transport, de déplacement, de mission, de réception, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires, ...)Les montants sont nets de rabais, remises et ristournes, et augmentés en principe des frais accessoires imputables à ces achats.
- Impôts, taxes et versements assimilés
Il s'agit de l'ensemble des impôts, taxes, et versements assimilés dus aux collectivités publiques territoriales (Etat, Régions, Départements, Communes et communautés de communes).
Les taxes assises sur les salaires (taxe d'apprentissage, participation à la formation continue, ...) sont incluses dans ce poste, même si elles sont versées à un autre organisme.
Mais l'impôt sur les sociétés n'est pas inclus, puisqu'il figure en bas de compte de résultat.
- Salaires et traitements
Il s'agit de l'ensemble des salaires bruts (donc avec les cotisations salariales, mais sans les cotisations patronales), y compris les indemnités brutes de congés payés correspondant aux droits à congés acquis et restant dus à la fin de l'exercice, ainsi que des indemnités diverses dues au personnel (indemnités de licenciement, de retraite, ...).
En fait, en ce qui concerne les indemnités brutes de congés payés, comme pour la variation des stocks, ne figurent que la variation de ces indemnités entre la fin de l'exercice précédent et la fin de l'exercice courant (les indemnités brutes de congés payés de l'exercice précédent étant enregistrées au crédit en début d'exercice, par une écriture d'extourne des charges à payer).

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

La rémunération de l'exploitant, et des dirigeants est incluse dans ce poste, hormis les jetons de présence. Toutefois, en ce qui concerne la rémunération de l'exploitant dans une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu, celle-ci n'étant pas déductible du résultat imposable, elle n'est en général pas incluse dans les charges. Les charges sociales de ces exploitants sont par contre déductibles (dans certaines limites), et figurent dans le poste « charges sociales ».

Si un dirigeant se rémunère par versement de dividendes, cette rémunération (qui devrait légalement être soumise à cotisations sociales si elle rémunère bien un travail) n'apparaît pas.

- Charges sociales

Ce poste comprend :

- les charges patronales sur les salaires, la part salariale étant incluse dans le salaire brut.
- la part afférente aux indemnités de congés payés (voir ci-dessus)
- les charges sociales des dirigeants non salariés (si la société les prend à sa charge).
- des charges sociales diverses, telles que la participation des employeurs à l'acquisition des titres restaurant, des chèques vacances, des abonnements aux transports en commun
- les versements aux comités d'entreprise et d'établissement, aux comités d'hygiène et de sécurité, aux autres œuvres sociales
- les charges liées à la médecine du travail, les frais de pharmacie

- Dotations d'exploitation

Elles comprennent :

- les dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations, qui correspondent à la fraction des immobilisations qui entre dans les coûts de production de l'exercice, en général du fait de leur usure (liée à l'usage ou au temps écoulé) ou de l'obsolescence technique. La part éventuellement liée à des circonstances ou à des événements exceptionnels doit être enregistrée dans les charges exceptionnelles.
- les dotations aux provisions d'exploitation des immobilisations, qui correspondent à une diminution de la valeur nette (troisième colonne de l'actif) non définitive, ou définitive, mais non encore fixée définitivement à la clôture de l'exercice (par exemple suite à un sinistre). La part éventuellement liée à des circonstances ou à des événements exceptionnels doit être enregistrée dans les charges exceptionnelles.
- les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation, dont la contrepartie est au passif, et qui correspondent à des charges ou des augmentations de dettes non définitives, ou définitives, mais non encore fixées définitivement à la clôture de l'exercice (par exemple provision pour litige, ou pour obligation de rendre les lieux dans l'état où ils se trouvaient à une date déterminée). La part éventuellement liée à des circonstances ou à des événements exceptionnels doit être enregistrée dans les charges exceptionnelles.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

- les

sur actif

- Autres charges
Ce poste inclut :
 - les redevances dues pour l'exploitation de droits liés à la propriété (concessions, brevets, licences, marques, ...)
 - les jetons de présence (notamment versés aux administrateurs de SA)
 - les pertes sur créances irrécouvrables. Si celles-ci sont importantes, ou diminuent de façon significative le résultat, elles peuvent également être enregistrées en charges exceptionnelles, *ce qui a pour effet d'améliorer la présentation du compte de résultat.*
 - les charges diverses de gestion courante, telles que les « trop versés » à des tiers, qui ne seront pas récupérés.

La différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation donne le résultat d'exploitation.

Produits financiers

Il s'agit essentiellement

- des dividendes, parts de bénéficiaires de sociétés de personnes, intérêts, reçus au titre des participations, et des autres titres et valeurs mobilières de placement détenus
- des revenus liés à des prêts ou autres créances
- des reprises sur provisions et dépréciations, et des transferts de charges liés aux éléments financiers
- des escomptes obtenus
- des gains de changes
- des gains sur cessions mobilières de placement

de valeurs

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

Charges financières

Il s'agit essentiellement

- des intérêts réglés ou dus (sur emprunts, découvert bancaire, autres dettes)
- des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations à caractère financier
- des escomptes accordés
- des pertes de change
- des pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement

La différence entre les produits financiers et les charges financières donne le résultat financier.

Produits exceptionnels

Il s'agit :

- du prix de cession des immobilisations vendues (ou des indemnités d'assurance qui compensent la perte d'un élément d'actif immobilisé)

- des subventions reçues à caractère exceptionnel, ou de la part de celles-ci qui est affectée au résultat de l'exercice courant (en cas d'étalement comptable sur plusieurs exercices)
- des produits dont l'enregistrement a été omis au cours des exercices antérieurs
- des reprises sur provisions et dépréciations, et des transferts de charges à caractère exceptionnel
- des dégrèvements d'impôts, des libéralités reçues, et d'autres produits à caractère exceptionnel

Charges exceptionnelles

Il s'agit :

- de la valeur non amortie (appelée valeur nette comptable) des éléments d'actifs sortis du bilan suite à une mise au rebut, ou suite à une cession
- des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations à caractère exceptionnel
- de pénalités, amendes fiscales et pénales
- de créances irrécouvrables
- de dons, libéralités accordées, et d'autres charges à caractère exceptionnel

La différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles donne le résultat exceptionnel.

A partie du résultat d'exploitation, après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel, et après déduction de l'impôt sur les bénéfices, on obtient le résultat net (bénéfice ou perte).



LES SOLDES
INTERMEDIAIRES DE GESTION (SIG)

Le compte de résultat peut être présenté en faisant apparaître d'autres soldes intermédiaires (voir exemple ci-joint). Cette présentation est facultative.

Les principaux soldes supplémentaires par rapport à la présentation fiscale du compte de résultat sont les suivants :

La marge commerciale

Elle représente la différence entre les ventes de marchandises et le coût d'achat des marchandises vendues, après prise en compte de la variation de stocks.

Elle peut être rapportée au coût d'achat des marchandises vendues pour calculer le pourcentage ou le taux de marge (ou au chiffre d'affaires hors taxes pour calculer le taux de marque).

La production de l'exercice

Elle comprend la production vendue, la production stockée, la production immobilisée (voir ci-dessus).

La valeur ajoutée

Elle s'obtient en cumulant la marge commerciale et la production vendue, et en déduisant la consommation de l'exercice en provenance des tiers (achats de matières et autres approvisionnements nets de la variation des stocks, autres achats et charges externes).

Elle représente la valeur créée par l'entreprise (par les facteurs de production tels que le personnel et les machines, équipements et installations).

Elle est calculée en fonction des prix de vente, avant prise en compte des éléments financiers et exceptionnels, et avant amortissements, dépréciations et provisions (dotations et reprises).

Son mode de calcul comptable lui confère un aspect « bâtard » : les amortissements ne sont pas pris en compte, mais le crédit-bail l'est (sauf dans le calcul de la valeur ajoutée de la liasse fiscale) ; le personnel intérimaire ou loué à une autre entreprise est aussi pris en compte, mais pas les autres charges de personnel ; les transferts de charges ne sont pas pris en compte.

Il s'agit donc d'un solde avant prise en compte des subventions d'exploitation, des postes « autres produits » et « autres charges », des transferts de charges, des éléments financiers et exceptionnels, et qui sera partagé entre : la rémunération du personnel, les amortissements, dépréciations et provisions, les impôts et taxes, les dirigeants et l'autofinancement (bénéfice s'il reste un solde positif).

L'excédent brut d'exploitation (EBE)

Elle s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions d'exploitation, et en déduisant les impôts, taxes, et versements assimilés, et les charges de personnel.

Il s'agit donc d'un solde éléments financiers « autres charges », des et qui sera

dépréciations et l'autofinancement (bénéfice s'il reste un solde positif).

avant prise en compte des et exceptionnels, des postes produits » et « autres transferts de charges, partagé entre : les amortissements, provisions, les dividendes et

AUTRES SOLDES COURANTS

Nous ne reviendrons pas sur le BFR, le FRN, et la trésorerie, étudiés dans la première partie de l'ouvrage.

La CAF (capacité d'autofinancement)

Elle se calcule en général à partir de l'EBE, ou à partir du résultat net.

A partir du résultat net, elle s'obtient ainsi :

Postes	Comptes
Résultat net	12
+ Charges calculées (dotations aux amortissements, provisions, et dépréciations)	68
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (valeur comptable nette)	675
- Produits calculés (reprises sur amortissements, provisions, et dépréciations)	78
- Quote-part des subventions virée au compte de résultat	777
- Produits des cessions d'éléments d'actif	775

(Pour un calcul à partir de l'EBE, voir le tableau de financement)

La capacité d'autofinancement est sensée représenter la capacité de l'entreprise à dégager des fonds permettant de renouveler ses immobilisations amortissables, à faire face aux risques matérialisés par les dépréciations et provisions, à rémunérer le capital (par des dividendes), et à financer le développement de l'entreprise (c'est-à-dire à répondre à l'augmentation du besoin en fonds de roulement).

Dans la pratique, la capacité d'autofinancement est un solde adapté essentiellement à l'analyse, effectuée par les banques et établissements financiers, d'entreprises richement dotées en immobilisations (entreprises industrielles par exemple). Elle leur permet d'évaluer la capacité de ces entreprises à renouveler leur outil de production.

Dans ce cadre d'analyse, la réintégration des loyers et redevances de crédit bail est souhaitable, de façon à ce que les biens soient traités de la même façon, quel que soit leur mode de financement (achat, crédit bail, loyer).

Il s'agit donc d'abord d'un solde adapté au regard porté par les banques sur les entreprises industrielles. C'est aussi un solde essentiel dans l'élaboration du tableau de financement, que nous verrons un peu plus loin. Il est devenu un solde « référence » dans presque toutes les analyses financières françaises, un « must » « urbi et orbi » même lorsque son calcul n'est pas nécessaire.

Comme tous les soldes et les ratios, la capacité d'autofinancement doit être d'abord analysée avec minutie avant de pouvoir être interprétée.

Les premières questions à se poser quant à ce type de solde sont :

Ce solde, a-t-il un sens dans le cas précis que je suis en train d'examiner ?

Ce solde, doit-il être corrigé pour pouvoir être interprété correctement ?

Existe-t-il des éléments qui doivent être nécessairement retenus pour l'interprétation que je vais faire de ce solde ?

En effet, la capacité d'exercice peut être affectée, par exemple, par des produits exceptionnels ou moins exceptionnels que les plus exceptionnels sur créances clients

ou sur avance faite à un fournisseur,

existence de produits ou de charges sur exercices antérieurs d'un montant significatif, demande ou prix de vente ou d'achat exceptionnellement favorable ou défavorable au cours de l'exercice considéré,

Il ne faut pas non plus oublier que la capacité d'autofinancement, de même que les soldes intermédiaires de gestion (SIG) représentent des soldes comptables, qui ne se traduisent pas instantanément en termes de trésorerie.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

d'autofinancement d'un considérablement par des charges ou exceptionnels ou moins values de

d'immobilisations : perte

ou sur avance faite à un fournisseur,

La marge brute d'autofinancement (MBA)

Il s'agit d'une variante de la capacité d'autofinancement.

Mais contrairement à la CAF, elle prend en compte le résultat de cession des immobilisations, ainsi que les dotations aux dépréciations et provisions réellement justifiées.

Dans le tableau de calcul de la CAF ci-dessus, pour obtenir la MBA à partir du résultat, il faudrait supprimer les lignes « Valeurs comptables des éléments d'actif cédés », « Produits des cessions d'éléments d'actif », et préciser « provisions, et dépréciations à caractère de réserves ».

Le cash flow

De nombreuses définitions divergentes du cash flow existent.

Certains le considèrent comme synonyme de la MBA.

Etant donné l'origine anglo-saxonne du terme, et le sens du mot cash, il faut considérer qu'il s'agit d'un solde de trésorerie, et non un solde comptable comme la MBA, la CAF, ou les soldes intermédiaires de gestion.

Une fois retenu cette interprétation, on peut considérer soit qu'il s'agit tout simplement de la trésorerie dégagée par l'entreprise dans l'exercice, soit qu'il s'agit d'un solde tel que la CAF traduite en termes de trésorerie.

Pour transférer un solde comptable tel que la CAF en termes de trésorerie, il faut déduire l'augmentation du BFR généré au cours du même exercice.

L' EBITDA (earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)

Ce solde anglo-saxon est apparu dans les comptes de sociétés consolidées. Il se rapproche de l'EBE.

En partant de l'EBITDA, si on retire l'augmentation du BFR, on se rapproche du « cash flow opérationnel ».

De nombreux soldes, issus de la comptabilité anglo-saxonne, sont utilisés par les grandes entreprises. Leurs modes de calcul n'est pas toujours l'objet d'une définition précise et unanime.

L'ETE (excédent de trésorerie d'exploitation)

L'ETE, comme le DAFIC, sont des soldes issus des tableaux pluriannuels de flux financiers. Ils sont très intéressants, car ils tentent de convertir l'EBE en termes de trésorerie.

Les soldes intermédiaires de gestion ne sont pas des soldes de trésorerie, mais des soldes comptables, qui, en comptabilité d'engagement, ne se traduisent en trésorerie qu'après règlement des créances et dettes correspondant aux produits et charges inclus dans ces soldes.

Ainsi, pour mesurer l'impact de l'EBE sur la trésorerie, il faut retrancher l'éventuelle augmentation des stocks, des créances d'exploitation, et ajouter l'éventuelle augmentation des dettes d'exploitation.

Excédent brut d'exploitation (EBE)
- Variation des stocks (si augmentation)
+ Variation des dettes d'exploitation (si augmentation)
- Variation des créances d'exploitation (si augmentation)
= Excédent de Trésorerie d'exploitation

L'ETE, après nouveaux réalisés au cours donne le DAFIC financement interne de la croissance).

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

augmentation)
(ETE)

déduction des investissements de l'exercice,
(Disponible après

Mais ce solde ne tient pas compte notamment des éléments financiers et exceptionnels.

COMMENT ETABLIR SES COMPTES POUR LE BANQUIER ?

Avant d'établir les comptes, il est déjà préférable de relancer les clients en retard de paiement, afin d'une part de réduire le besoin en fonds de roulement et d'autre part d'améliorer la trésorerie.

Il est également souhaitable de veiller à la présentation du résultat d'exploitation, en inscrivant de préférence certaines charges telles que les pertes significatives sur créances clients dans un compte de charges exceptionnelles plutôt que dans un compte de charges d'exploitation.

Il est également possible d'améliorer le résultat en choisissant des taux d'amortissement aussi faibles que les règles comptables et fiscales le permettent.

Sous ces mêmes limites comptables et fiscales, on peut parfois « jouer » sur l'évaluation des stocks et en-cours, de certaines charges à payer ou constatées d'avance, de certains produits à recevoir ou constatés d'avances, de certaines dépréciations ou provisions.

Toutefois, ces « manipulations » sont soumises à deux grandes limites :

- les règles comptables et fiscales doivent être respectées sous peine éventuelle de redressements et de sanctions diverses
- augmenter le résultat d'un exercice dans ces conditions conduit à dégrader le résultat de l'exercice ou des exercices suivant(s), ce qui peut conduire à des regrets futurs...
Il vaut mieux parfois « sacrifier » un exercice en maintenant un résultat médiocre afin de « sauvegarder » les exercices suivants.

De plus, une entreprise qui « améliore » son résultat par des « combines comptables » risque de croire à la réalité de ce résultat, et de ne pas prendre les mesures nécessaires à l'accroissement de sa rentabilité, ou (et) au développement de son chiffre d'affaires.

L'annexe peut également permettre d'améliorer la présentation des comptes.

COMMENT PRESENTER SES COMPTES A UN BANQUIER ?

Afin d'aborder cette question fondamentale pour une entreprise, il est impératif de se mettre à la place du banquier.

Par exemple, si une entreprise présente un résultat médiocre ou se trouve fortement endettée, en tant que prêteur, avanceriez-vous de grosses sommes à cette entreprise ?
Accorderiez-vous un prêt à une entreprise au seul vu de comptes annuels similaires aux vôtres ?

De votre réflexion personnelle à ce type d'interrogations doivent découler votre approche, votre présentation des comptes, votre argumentaire vis-à-vis du banquier.

Il faut également penser banquier qui étudie dossier n'est pas seul.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78
que le
votre
Il a bien

entendu des instructions de sa hiérarchie, et doit respecter certains ratios concernant principalement la rentabilité, l'endettement, et la liquidité (aptitude à faire face aux échéances à court terme). De même qu'un employé d'une agence immobilière peut refuser de louer un appartement à une personne pour laquelle le loyer représente plus de 30% des revenus, un banquier peut refuser d'accorder un prêt à une entreprise dont le bénéfice est inférieur à 3% du chiffre d'affaires, ou dont les dettes représentent plus des deux tiers du total du bilan. Plus un banquier sera expérimenté et compétent, plus il sera apte à prendre en compte des éléments positifs qui ne figurent pas dans les comptes annuels.

Il est prudent de lui fournir tous les éléments qui lui permettront de se forger une vision optimiste de votre entreprise, de soutenir votre dossier au sein de sa banque et, le cas échéant, de se défendre vis-à-vis de sa hiérarchie dans le cas où un prêt accordé ne serait pas remboursé en totalité.

Bien entendu, il appartient au demandeur de présenter correctement ses comptes, de les appuyer de toute pièce utile susceptible d'emporter l'adhésion du banquier : tableaux annexes, pièces justificatives d'une augmentation prévisible du chiffre d'affaires et de la rentabilité, comptes prévisionnels, prévisions de trésorerie à court, moyen et long terme. Il ne suffit pas de procéder, lors d'un entretien dans une banque, par des affirmations ; il faut pouvoir les démontrer, et en expliquer clairement la traduction dans les chiffres, ce qui suppose la présentation de comptes prévisionnels, et éventuellement de tableaux pluriannuels des flux de trésorerie.

Les principales étapes à suivre pour présenter son entreprise (ou son projet) correctement, et obtenir un prêt ou des conditions favorables d'une banque sont les suivantes :

- Comprendre ses comptes annuels, savoir les lire et les interpréter
 - Etre capable de les présenter clairement et brièvement
 - Savoir démontrer qu'en réalité la situation est meilleure qu'elle apparaît sur les comptes
Par exemple, le bénéfice peut être faible ou nul parce que l'entreprise n'a pas un besoin impératif et immédiat de bénéfice, et préfère bien rémunérer ses salariés et (ou) dirigeants.
 - Expliquer pourquoi le marché de l'entreprise et son positionnement sur ce marché (en termes de prix, de géographie, de marketing, ...) lui sont favorables
 - Pouvoir justifier que le présent et l'avenir se traduiront par des comptes aussi bons ou meilleurs que les comptes présentés, qui traduisent le passé.
De nouveaux produits, services, contrats, parts de marché, ou une réduction des coûts sont de nature à améliorer le résultat net, et à permettre de rembourser les dettes plus facilement.
- De bons comptes prévisionnels, ainsi que toute « preuve » des arguments avancés joueront en votre faveur.**
- Laisser un argumentaire écrit, appuyé des pièces justificatives déterminantes
 - Faire visiter l'entreprise, pour expliquer son fonctionnement, son sérieux, et impressionner favorablement le banquier.

Bien entendu, il faut être très vigilant avec des banquiers peu expérimentés, qui risquent de s'en tenir « bêtement » à des ratios types, inadaptés au cas de votre entreprise, ou qu'ils ne sauront pas interpréter correctement.

ANALYSE 
DE LA SOCIETE

Copyright@Alain Gandy
Fidulane

01 43 24 92 78

DES COMPTES 
FORMADAL

Le calcul du FRN (fonds de roulement net) et du BFR (besoin en fonds de roulement) est

souhaitable pour une analyse approfondie.

Nous allons les calculer tout de suite, car ils nous serviront plus loin.

Ces deux soldes sont en fait complexes à calculer correctement selon les « normes comptables » en vigueur.

Cette complexité est liée essentiellement au traitement des provisions et dépréciations.

De nombreux calculs de ces soldes sont effectués sans tenir compte de ces « subtilités » qui en modifient souvent considérablement le montant !

Présenté « simplement », le besoin en fonds de roulement représente en quelque sorte la trésorerie nécessaire pour payer les achats et charges courantes, requis pour réaliser les ventes, avant le règlement de ces ventes. Il faut en effet d'abord dépenser pour pouvoir produire, vendre, et finalement encaisser. C'est le fonds de roulement (excédent des capitaux permanents sur les immobilisations nettes) qui permet de couvrir le BFR, et, de permettre à l'entreprise de disposer d'une trésorerie.

BFR de l'année N :

Stocks + créances – dettes fournisseurs et comptes rattachés - dettes fiscales et sociales
 $16\ 260 + (53\ 437 + 1\ 483) + 950 - 37\ 836 - 17\ 306 = \boxed{16\ 988}$

BFR de l'année N-1 :

$13\ 600 + (32\ 958 + 1155) + 2500 - 27\ 956 - 12\ 642 = \boxed{9\ 615}$

Augmentation du BFR (de N-1 à N) : $16\ 988 - 9\ 615 = 7\ 373$

Les créances sont retenues dans le BFR pour leur montant brut. En effet, une créance client génère du BFR pour son montant brut, même si celle-ci est affectée d'une dépréciation. En fait, il faudrait pouvoir retrancher du montant de la créance la part de bénéfice éventuel, pour obtenir les coûts inclus dans la créance, qui représentent une « immobilisation » de trésorerie.

Les dépréciations de l'actif circulant n'étant pas prises en compte dans le calcul du BFR, il faut les intégrer dans le calcul du FRN.

FRN de l'année N :

Capitaux permanents + provisions + dépréciations + amortissements - actifs immobilisés bruts :

$26796 + 1200 + 950 + 6398 - 10738 = 24606$

Les provisions pour risques sont en général intégrées aux capitaux permanents pour le calcul du FRN. On pourrait très bien les rattacher aux dettes à court terme ; dans ce cas, au lieu d'augmenter le FRN, elles diminueraient le BFR.

Les dettes financières sont constituées ici par des comptes courants d'associés.

Il est logique de considérer que les apports effectués par les associés ne diminuent pas le BFR, mais participent en fait à son financement !

FRN de l'année N-1 :

$23\ 994 + 450 + 4500 - 7\ 236 = 21\ 708$

Augmentation du FRN (de N-1 à N) : $24\ 607 - 21\ 708 = 2\ 899$

Trésorerie de l'année N =

Trésorerie de l'année N-

Variation de la

N : $7\ 619 - 12\ 094$

On retrouve

BFR = TRE

Pour l'année N : $24\ 607 - 16\ 988 = 7\ 619$

7 619

1 = 12 094

trésorerie de N-1 à

= - 4475

ainsi l'égalité : FRN –

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

Pour l'année N-1 : $21\,708 - 9\,615 = 12\,093$
Pour la variation de N-1 à N : $2\,899 - 7\,373 = -4\,474$

Le calcul de ces soldes permet déjà de cerner un risque majeur pour l'entreprise : l'augmentation de son besoin en fonds de roulement n'est pas compensée par l'augmentation de son fonds de roulement, ce qui se traduit par une diminution de la trésorerie. Nous allons y revenir.

Rentabilité commerciale

La rentabilité commerciale peut être mesurée à partir du résultat net, le résultat exceptionnel n'ayant pas, dans le cas présent, d'influence significative sur les comptes.

Résultat net	<u>2 803</u>	soit 0,58 % du chiffre d'affaires
Chiffre d'affaires ht	480 417	

La rentabilité commerciale est faible, elle est restée au même niveau que l'année précédente (0,57 % en N-1).

Le chiffre d'affaires s'est développé (+ 32 % en 1 an), autant pour les ventes de marchandises que pour les ventes de produits fabriqués (assemblés) ou de services.

La marge commerciale est la suivante : $245\,045 - (197\,394 - 220) = 47\,871$ (contre 37 000 en N-1)

Le pourcentage de marge commerciale par rapport aux ventes de marchandises hors taxes, appelé « taux de marque » s'établit ainsi :

<u>47 871</u>	soit 19,5 % du chiffre d'affaires (contre 19,8 % en N-1)
245 045	

La marge sur les produits fabriqués est plus complexe à déterminer, le poste « achats de matières premières et autres approvisionnements » pouvant inclure des charges non utilisées pour l'assemblage des matériels informatiques (emballages pour la vente de marchandises par exemple).

Néanmoins, un calcul approximatif donne une marge de 39 431 (contre 31 100 en N-1), et un taux de 28 % (contre 29 % en N).

On constate que le chiffre d'affaires s'est accru (+ 117 167 € en 1 an), et que dans le même temps, cette augmentation ne s'est que très faiblement répercutée sur le résultat net.

La légère diminution des coefficients de marge n'explique pas réellement cette quasi stagnation du résultat (+ 725 € en 1 an).

Celle-ci résulte d'avantage de charges de personnel (+ surtout, de du poste « autres charges externes » en 1 an).

Une analyse plus fine de ce poste

(possible à partir de certaines annexes, ou à partir de la comptabilité) permet de constater que cette augmentation est liée surtout à l'augmentation des loyers et redevances de crédit bail, des fournitures, des honoraires, de la sous-traitance, et des charges de personnel intérimaire.

L'accroissement de la marge commerciale (10 871 €), de la marge sur les produits assemblés (environ 8 331 €), et des prestations de services (23 166 €), ont été absorbées par l'augmentation des charges de personnel, et des autres achats et charges externes.

Le maintien du résultat à un niveau faible peut inquiéter, car l'obtention de bénéfices, et leur maintien dans l'entreprise (non distribution par dividendes) est nécessaire pour une entreprise en croissance. Il faut en effet pouvoir financer cette croissance, qui se traduit d'abord par une augmentation des dépenses, et seulement après par une augmentation des recettes.

Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78

l'augmentation des
15 748 € en 1 an), et,
l'augmentation
achats et
(+ 27 889 €

(possible à partir de

De nombreuses hypothèses peuvent être émises. Un dialogue « serré » avec le dirigeant permettrait de les confirmer ou de les infirmer. On peut penser que la croissance du chiffre d'affaires s'est effectuée en sacrifiant les marges. Une telle méthode permet de gagner des parts de marché, mais constitue-t-elle une base solide pour un développement durable ? Si la marge engendrée n'est pas suffisante, l'entreprise risque de manquer de trésorerie, et ne pas pouvoir non plus rémunérer correctement ses salariés et dirigeants, ce qui semble être le cas de cette entreprise. Il faudrait connaître avec précision son activité pour déterminer si celle-ci est suffisamment spécialisée, « pointue », et sur un marché porteur, pour lui permettre de dégager des marges satisfaisantes. On peut supposer également que, s'agissant d'une société relativement récente, le dirigeant n'a pas encore acquis les connaissances, l'expérience et la maîtrise nécessaires pour obtenir de meilleures marges, pour développer le chiffre d'affaires tout en maîtrisant les coûts. Dans cette hypothèse, un optimisme mesuré serait de rigueur.

Rentabilité financière

La rentabilité financière peut paraître intéressante, si on considère qu'à terme, le résultat net sera appréhendé par les associés. Le taux serait ainsi supérieur à 10 %.

Mais il faut être prudent, d'autant plus que le montant du résultat est faible.

Il est en effet facile de dégager un léger bénéfice, notamment si le dirigeant (ou sa famille) accepte de modérer sa rémunération, voire de ne presque pas se rémunérer les premières années d'activité, et les années difficiles.

La rentabilité financière doit, dans le cas présent, être considérée comme non significative.

La solvabilité

Le ratio d'endettement global (dettes totales / passif total) est :

$\frac{56\,092}{84\,088}$ soit 66,7 % (contre 63,1 % en N-1)

L'endettement à long terme est nul. L'entreprise dispose théoriquement d'une capacité d'endettement à long terme.

Mais son endettement global atteint la limite supérieure.

D'un autre point de vue, il est fréquent qu'une entreprise récente qui se développe s'endette.

Encore faut-il qu'elle en ait besoin, et qu'elle le puisse.

Son résultat net étant faible, et sa capacité d'autofinancement aussi, l'aptitude de l'entreprise à rembourser un emprunt n'est pas évidente.

La liquidité

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

Le ratio de liquidité générale (Actif circulant / Dettes à court terme) est :

$\frac{75\,049}{56\,092}$ soit 1,33 (contre 1,41 en N-1)

Le ratio de liquidité réduite ((Actif circulant – stocks) / Dettes à court terme) est :

$\frac{58\,789}{56\,092}$ soit 1,04 (contre 1,08 en N-1)

Les créances clients représentent 31 jours de ventes ($((48737 / (480\,417 \times 1,196)) \times 365)$ jours), contre 24 jours en N-1.

Les dettes fournisseurs représentent 29 jours d'achats (et autres charges externes) ($((37\,836 / (197\,394 + 103\,425 + 100\,516) \times 1,196)) \times 365$), contre 28 jours en N-1.

Le fonds de roulement net s'élève à 24 607 euros contre 21 708 euros en N-1.

Il représente 18 jours de chiffre d'affaires ht ($24\,607 / (480\,417 / 365)$), contre 21 jours en N-1.

Le nombre de jours est même inférieur si l'on fait le calcul en jours d'activité, cette entreprise pouvant être considérée comme ouverte 5 jours sur 7. Les résultats obtenus sont dans ce cas à multiplier par 5/7.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 16 988, contre 9 614 euros en N-1.

Il représente 13 jours de chiffre d'affaires ht ($16\,988 / (480\,417 / 365)$), contre 9 jours en N-1.

La liquidité (capacité à payer les dettes à court terme) de l'entreprise demeure très correcte, bien qu'elle se dégrade.

Toutefois, pour apprécier plus précisément sa capacité à faire face à ses dettes à très court terme, il faudrait disposer d'un échéancier des dettes et des créances.

Une poursuite de la dégradation de la liquidité, liée essentiellement à la croissance du chiffre d'affaires, mais également à des marges un peu faibles, peut mettre l'entreprise en difficulté : la trésorerie pourrait s'avérer insuffisante. L'entreprise doit tenter d'améliorer ses marges pour que l'autofinancement puisse couvrir une part plus importante de l'augmentation de son BFR. Elle doit aussi trouver de nouvelles ressources stables, de préférence des apports de capitaux, et, à défaut, si elle y parvient, un emprunt à moyen ou long terme.

La dégradation de la trésorerie (7 619 euros contre 12 094 euros un an plus tôt) en démontre la nécessité à court terme. Une réduction du délai moyen de règlement des clients (qui a augmenté) lui procurerait un sursis supplémentaire.

L'étude du tableau de financement (ou tableau d'emplois ressources) permet de mieux comprendre l'évolution de la trésorerie.

Le tableau de calculer et du fonds de (ou fonds de trésorerie.

**Copyright@Alain Gandy
Fidulane
01 43 24 92 78**

financement permet de d'analyser la variation roulement, du besoin dégagement) en roulement, et de la

C'est un outil incontournable pour étudier l'évolution des besoins de financement, et leur mode de

financement d'un exercice à l'autre.

Il doit obligatoirement être fourni, de même qu'un tableau pluriannuel des flux financiers et un compte de résultat prévisionnel, dans les entreprises qui dépassent 300 salariés ou 18 millions d'euros de chiffre d'affaires.

L'élaboration du tableau de financement peut poser des problèmes de compréhension, en particulier pour le calcul de la variation du fonds de roulement net.

Le tableau part de la capacité d'autofinancement, et non du résultat net.

En effet le calcul du FRN et du BFR n'est normalement pas influencé par les amortissements, dépréciations et provisions comptabilisés.

Dans le calcul direct du FRN réalisé avec les bilans de N et N-1, on ajoute aux capitaux permanents les dépréciations et provisions. On ne déduit ensuite les immobilisations nettes, que si on n'a pas préalablement ajouté aux capitaux permanents les amortissements comptabilisés. Il est préférable de calculer toujours le FRN en procédant ainsi : capitaux permanents + cumul provisions + cumul dépréciations + cumul amortissements – immobilisations brutes. Certes, dans la CAF, le prix de cession des éléments de l'actif immobilisé est enlevé du résultat net, mais il est réintégré en dessous (« cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé »). De même la valeur comptable nette (brut – cumul des amortissements) est ajoutée au résultat net. Cet ajout est neutralisé dans le tableau, d'une part par la non prise en compte des amortissements, et d'autre part l'absence de constatation de la diminution de l'actif brut. En quelque sorte, le solde créditeur du compte 675 est ajouté au résultat (en ressources), mais le solde créditeur du compte 21 (réduction d'emploi ou ressource) est ignoré, ce qui compense, étant donné l'absence de prise en compte des amortissements dans le tableau de financement.

D'innombrables autres ratios peuvent être utilisés, mais d'une part ceux présentés ci-dessus sont suffisants pour analyser rapidement une entreprise, et d'autre part cet ouvrage n'a pas vocation à être exhaustif en matière d'analyse financière.

Une analyse financière très rapide peut être effectuée en « un clin d'œil » avec la seule estimation de la rentabilité, de l'endettement, et de la solvabilité de l'entreprise.